

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 28 (1920)
Heft: 11

Artikel: A propos d un sceau de Noville
Autor: Lugin, Ern.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-23013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS D'UN SCEAU DE NOVILLE

Dans un article relatif aux armes de Noville (*Revue historique vaudoise*, septembre 1920), M. l'archiviste F.-Raoul Campiche mentionne un sceau ou cachet livré à cette commune par le sieur *Ulm*, personnage sur lequel il ne possède aucun renseignement.

Bien que la chose ne nous paraisse pas avoir beaucoup d'importance, nous rappellerons que ce nom d'*Ulm* est indiqué dans un procès-verbal du Conseil de Vevey (28 avril 1793) comme celui d'un fournisseur de médailles pour le Collège. Celles-ci sont envoyées de Berne, en même temps que les coins, au nombre de quatre, ayant servi à la frappe de ces mêmes médailles. On peut donc supposer que le sieur *Ulm* était, à Berne, à la fin du XVIII^{me} siècle, soit un graveur de médailles et de sceaux, soit un industriel ayant à son service un ou plusieurs artistes dans l'art de la gravure sur métal. Ce personnage avait-il des fonctions officielles ? C'est ce que nous ne pouvons affirmer. Mais il est probable qu'il avait des attaches avec la Monnaie de Berne, où sans doute ses médailles étaient frappées, cette opération exigeant un balancier et un outillage que le sieur *Ulm* ne possédait probablement pas.

Ern. LUGRIN.
